DIPLÔME D'ÉTAT
Infirmier (1ère, 2ème ou 3ème année)

Niveau BAC +3 (Niveau 6) · Titre inscrit au RNCP* (fiche 39923)

iFIR l'apprentissage autrement ET SON RÉSEAU PARTENAIRE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est de former un infirmier capable d'évaluer l'état de santé d'une personne et d'analyser les situations de soins. Il conçoit et définit des projets de soins personnalisés, planifie des soins, les prodigue et met en œuvre des traitements.

Aptitudes à l'emploi · Patient – Empathique – À l'écoute – Motivé – Sens du relationnel – Polyvalent Réactivité – Résistance physique et au stress – Organisé.

Compétences :
- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes

Compétences · Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

FORMATION

Dates de démarrage et de fin de la formation
- IFSI du Vinatier : rentrée Août 2025
- IFSI de Villefranche : rentrée Août 2025
- IFPS SAINTE-MARIE : rentrée Août 2025

Durée
1 ou 2 ans (en fonction du début du contrat)

Rythme d'alternance
Calendrier variable. Nous contacter.

Lieux de formation possibles
- IFPS Sainte-Marie - Privas (07)
- IFSI de Villefranche (69)
- IFSI du Vinatier - Bron (69)

Coût de formation
Formation financée par les OPCO*. Gratuite pour les apprentis et les employeurs privés.

**OPCO : Opérateurs de compétences*

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de **17 à 29 ans** révolus*
- Avoir un certificat médical par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession et d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé de France
- Être à jour des vaccinations obligatoires pour les professionnels de santé (attestation du médecin agrée ARS)
- **Pour être admis en IFSI :**

- Être titulaire d'un diplôme niveau 4 (Bac ou équivalent)

ou

- Relever de la formation professionnelle continue (FPC) et justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection
- Être inscrit et validé sur Parcoursup

- **Pour rentrer en DE Infirmier en apprentissage :**

- 2ème année : avoir validé sa première année DE Infirmier (avec l'équivalence du diplôme d'Aide-Soignant)
- 3ème année : avoir validé sa 2ème année

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Pour suivre cette formation, vous devez être vacciné contre : la DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite) et l'Hépatite B (et le schéma vaccinal COVID complet est recommandé).

**Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.*

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez **notre référente H+** :

Diane BERLUCCHI · referenthandicap@ifir.fr

CONTACTS

Contacte ton interlocutrice privilégiée pour un accompagnement plus précis !

Amélie LENOIR – alenoir@ifir.fr – 06 02 19 46 56

IFPS Centre Hospitalier Sainte-Marie PRIVAS · LE VINATIER PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE LYON MÉTROPOLE · IFS Institut de Formations en Santé Hôpitaux Nord-Ouest

MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

- Dépôt de dossier de candidature : Échanger avec son référent en IFSI ou contacter le CFA IFIR.
- Étude du dossier
- Entretien de motivation individuel avec le référent apprentissage de l'IFIR

Le recrutement s'organise à partir du mois de février. Les différentes étapes de recrutement s'effectuent entre février et la date d'entrée en formation.

DIPLÔME D'ÉTAT
Infirmier (1ère, 2ème ou 3ème année)

Niveau BAC +3 (Niveau 6) · Titre inscrit au RNCP* (fiche 39923)

ET APRÈS LA FORMATION ?

Que fait le titulaire de cette formation ?

Le titulaire du DE Infirmier est un collaborateur direct pour les médecins. L'infirmier effectue des soins dans le but d'améliorer, de maintenir et de restaurer la santé des patients. Il collabore avec toute l'équipe soignante et participe au projet global de soin.

Il est capable **d'appliquer des prescriptions médicales, d'administrer des médicaments, de poser des perfusions, d'effectuer des prises de sang, de prendre en charge le bien-être et l'hygiène du malade ainsi que de surveiller** et transmettre l'évolution de son état.

Emplois accessibles

- **Postes** : Les infirmiers interviennent de manière autonome et en collaboration, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles
- **Divers secteurs :** établissements de santé publics ou privés, domicile, santé publique, médecine scolaire, médecine au travail, humanitaire

Poursuite d'études

Les infirmiers diplômés peuvent poursuivre leurs études afin de se spécialiser :

- **Diplôme d'État d'Infirmier de bloc opératoire**
- **Puéricultrice DE**
- **Diplôme d'État d'Infirmier anesthésiste** (après 2 ans de pratique)
- **Infirmier en pratique avancée** (après au moins 3 ans d'exercice en tant qu'infirmier)
- **Cadre de santé** (après 4 ans d'exercice)

Le grade de licence permet aux infirmiers de poursuivre des études universitaires.

Équivalences

L'acquisition de ce **Diplôme d'État équivaut à un grade licence** reconnu dans toute l'UE et permet d'accéder à plus d'équivalences telles que :
Licence sanitaire et sociale, accès direct en 2ème année d'études de psychomotricité ou d'études de sage-femme, etc.
service de soins hospitaliers, centre de rééducation, centre de soins, dispensaire, centre de prévention, maison de retraite, etc.

Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles *(en fonction du parcours et du site de formation)*.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	MODE	ECTS*
Sciences Humaines & Sociales et Droit	Ecrit	15
Sciences biologiques et médicales	Ecrit	27
Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes	Ecrit & Oral	15
Sciences et techniques infirmière, interventions	Ecrit & Oral	25
Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière	Ecrit & Oral	86
Méthodes de travail	Ecrit & Oral	12
TOTAL		**180**

*ECTS : European Credits Transfer System

Blocs de compétences

Possibilité de valider des blocs de compétences. Nous contacter pour plus d'informations.